

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 12 septembre 2022

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce douzième jour du mois de septembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures cinquante-trois, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Andrée Kronström, Réjean Lamontagne, Karine Lavertu, Fleur Paradis, et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Ann Jeffrey, Michel Patry et Amélie Landry.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général adjoint - développement durable et Edith Bellemare, assistante-greffière.

CV-2022-06-40

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 tel qu'il est modifié par l'ajout des trois affaires suivantes :

Développement économique et promotion

Acquisition par expropriation d'une servitude sur une partie du lot 1 963 247 du cadastre du Québec (parc industriel Bernières) et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2022-110](#)

Conseil

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Roland Bernier

Approvisionnements

Attribution du contrat de location, d'installation et d'entretien d'un sentier glacé réfrigéré au Quai Paquet et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2022-178](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-41

Période de questions

Environ huit personnes assistent à la séance. Une personne prend la parole. Aucune question n'a été transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville. Une personne dépose une pétition relative

à la réfection et à l'entretien du chemin Sainte-Anne, section Ouest à Saint-Étienne.

CV-2022-06-42

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 22 août 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-43

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 16, 22, 23 et 30 août 2022

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 16, 22, 23 et 30 août 2022 est déposé.

CV-2022-06-44

Campagne de financement *Centraide* 2022, aide financière à Centraide Québec-Chaudière-Appalaches, autorisation d'un tirage et désignation d'un représentant de la Ville auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux

[Document d'aide à la décision DG-2022-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-05 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser la tenue de la campagne de financement *Centraide* 2022 auprès des membres du personnel de la Ville, pour la période de septembre à décembre 2022.

D'accorder une aide financière de 37 000 \$ à Centraide Québec-Chaudière-Appalaches, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

D'accorder une aide financière de 25 000 \$ à cet organisme pour son *Fonds*

d'impact Essentiel et pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

D'autoriser le tirage d'un crédit-voyage au montant de 2 000 \$ et de désigner monsieur Vincent Vu, directeur de l'Approvisionnement, à titre de représentant de la Ville et de personne-ressource auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-45

Entente de collaboration à intervenir avec Excellence sportive Québec-Lévis concernant le versement d'une aide financière

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-026](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-69 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

De conclure l'entente de collaboration à intervenir avec Excellence sportive Québec-Lévis, concernant le versement d'une aide financière à cet organisme, afin d'assurer l'amélioration de l'offre de services aux athlètes et aux groupes d'entraînement de haut niveau de la Ville, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-026, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-46

Choix des nommées et nommés et de la lauréate ou du lauréat du *Prix Ville de Lévis 2022* dans le cadre du gala des *Prix d'excellence des arts et de la culture de Culture Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches*

Document d'aide à la décision DVC-ART-2022-012

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-95 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

D'entériner la proposition des membres de la commission consultative de la culture concernant le choix des nommées et nommés et de la lauréate ou du lauréat du *Prix Ville de Lévis 2022* dans le cadre du gala des *Prix d'excellence des arts et de la culture de Culture Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2022-012.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-47

Affectation de la réserve financière pour les salaires des assignations temporaires du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

[Document d'aide à la décision FIN-2022-043](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-71 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'affecter un montant de 308 200 \$, provenant de la réserve financière pour les salaires des assignations temporaires du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision FIN-2022-043.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-48

Convention d'aide financière relative au *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* (volet 1a et 1b) 202-2023 à intervenir avec la ministre de la Culture et des Communications

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-021](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-99 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure la convention d'aide financière relative au *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* (volet 1a et 1b) 202-2023 à intervenir avec la ministre de la Culture et des Communications, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2022-021, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-49

Aide financière au Club de golf Lévis inc. pour son projet de construction d'un nouveau vert de pratique à titre de legs dans le cadre du centenaire du club en 2023

Document d'aide à la décision DEV-2022-105

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-39 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2022-105 au Club de golf de Lévis inc., pour un projet de construction d'un nouveau vert de pratique (le legs du centenaire) dans le cadre du centenaire du club, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-50

Entente de visibilité *Hit the floor Lévis* pour les années 2023-2027 à intervenir avec Créations hit the floor et autorisation pour la participation à ces événements

[Document d'aide à la décision DEV-2022-049](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-03 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure l'entente de visibilité *Hit the floor Lévis* 2023-2027 pour les années 2023 à 2027 à intervenir avec Créations hit the floor, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-049, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser tous les membres du conseil de la Ville, le personnel du Bureau de la mairie ainsi que les membres du personnel de la Direction générale, de la Direction du développement économique et de la promotion, de la Direction de la vie communautaire et de la Direction des communications à utiliser les laissez-passer prévus à cette entente pour assister à ces événements.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-51

Aide financière à AG-bio centre

[Document d'aide à la décision DEV-2022-091-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-04 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accorder une aide financière d'un montant de 40 000 \$ par année durant cinq ans, à compter de 2023, à AG-bio centre, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et en soutien à la poursuite de sa mission d'accompagnement de jeunes entreprises innovantes.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-52

Désaffectation du domaine public de parties des lots 2 436 146, 2 436 149 et 2 436 150 du cadastre du Québec (projet de réfection des réseaux des rues Melville, Dupré, Blouin et Capitaine-Bernier, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-023](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-75 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De confirmer que :

- la partie du lot 2 436 146 du cadastre du Québec d'une superficie totale approximative de 217,6 mètres carrés (parcelle A);
- la partie du lot 2 436 149 de ce cadastre d'une superficie totale approximative de 6,1 mètres carrés (parcelle B);
- la partie du lot 2 436 149 de ce cadastre d'une superficie totale approximative de 272,6 mètres carrés (parcelle C);
- la partie du lot 2 436 150 de ce cadastre d'une superficie totale approximative de 89,5 mètres carrés (parcelle D);
- la partie du lot 2 436 150 de ce cadastre d'une superficie totale approximative de 63,7 mètres carrés (parcelle E);

telles qu'elles sont présentées en annexe à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-023, ne sont plus affectées à l'utilité publique, conditionnellement à leur vente.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-53

Augmentation du coût du contrat de gré à gré pour le transport de matériaux en vrac (parc industriel et technologique de Bernières)

[Document d'aide à la décision APP-2022-172](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-86 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser l'augmentation du coût du contrat de gré à gré pour le transport de matériaux en vrac (parc industriel et technologique de Bernières), attribué par la résolution CV-2022-03-51, à Les transporteurs en vrac de la rive-sud, au montant de 650 000,00 \$, avant TPS et TVQ.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-54

Demande au gouvernement du Québec d'autoriser l'acquisition d'immeubles en conformité avec l'article 571 et 572 de la *Loi sur les cités et villes* (projet d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-021-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-87 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De demander au gouvernement du Québec, conformément aux articles 571 et 572 de la *Loi sur les cités et villes*, l'obtention d'une autorisation permettant l'acquisition par expropriation, à des fins de travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, incluant des travaux permanents de voirie, d'aqueduc et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de bordures de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement et d'enfouissement d'utilités publiques :

- une partie du lot 2 154 298 du cadastre du Québec, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 222 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 1 à la fiche de prise de décision APP GI-2022-021-R-1;
- une partie du lot 3 369 742 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 228 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 2 à cette fiche de prise de décision;
- une partie du lot 3 637 404 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 162 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 3 à cette fiche de prise de décision;
- une partie du lot 5 578 573 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 234 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 4 à cette fiche de prise de décision;
- une partie du lot 2 154 285 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 230 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 5 à cette fiche de prise de décision;

- une partie du lot 2 154 263 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 231 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 6 à cette fiche de prise de décision;
- une partie du lot 3 208 914 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 232 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 7 à cette fiche de prise de décision;
- une partie du lot 3 208 915 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 233 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 8 à cette fiche de prise de décision;
- une partie du lot 2 154 313 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 223 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 9 à cette fiche de prise de décision;
- une partie du lot 5 791 007 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 224 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 10 à cette fiche de prise de décision ;
- une partie du lot 3 318 646 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 197 de ses minutes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 11 à cette fiche de prise de décision.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-55

Acquisition par expropriation d'une partie du lot 6 370 709 du cadastre du Québec (projet de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-018-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-88 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, incluant des travaux permanents de voirie, d'aqueduc et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de bordures de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement et d'enfouissement d'utilités publiques, une partie du lot 6 370 709 du cadastre du Québec, d'une superficie de 333,2 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par madame Amélie Côté, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 184 de ses minutes, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-018-R-1, et d'autoriser la procureur ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-56

Régularisation du titre de propriété de la rue Guillemette et d'une partie des rues Mère-Marie-Anne, Vermette, Veilleux, de Joly et de Bourgeois, (secteur Saint-Rédempteur, lots 2 288 831, 2 288 865, 2 288 825, 2 288 823, 2 288 858 et 2 288 826 du cadastre du Québec)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-016](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-02 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'identifier l'assiette de la rue Guillemette et l'assiette d'une partie des rues Mère-Marie-Anne, Vermette, Veilleux, de Joly et de Bourgeois, correspondant aux lots 2 288 831, 2 288 865, 2 288 825, 2 288 823, 2 288 858 et 2 288 826 du cadastre du Québec, telles qu'illustrées sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-016, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur ces rues.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-57

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (hébergement touristique de type collaboratif) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-030](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-030.

Ce Projet de règlement a pour objet :

- d'insérer de nouveaux termes pour définir les établissements d'hébergement touristique, les gîtes touristiques, les résidences de tourisme et les touristes;
 - d'ajouter la classe d'usages C703, résidences de tourisme, à la grille des spécifications de 81 zones, ainsi que les dispositions applicables à cette classe d'usages;
 - d'établir des normes relatives aux résidences de tourisme.
-

CV-2022-06-58

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-47 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2022-036](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-47 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2022-036.

Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 645 750 \$, d'un terme de trois ans et remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

CV-2022-06-59

Adoption du Projet de règlement RV-2022-22-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (hébergement touristique de type collaboratif) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-030](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-00 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'adopter le Projet de règlement RV-2022-22-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-030.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-60

Adoption du Règlement RV-2022-21-90 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C1407 à même une partie de la zone H1411, rue du Mistral, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-102](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2022-21-90 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone C1407 à même une partie de la zone H1411, afin d'y intégrer deux parties de lots situées en bordure de la rue

du Mistral, dans le secteur Charny;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-28;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2022-21-90 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-61

Adoption du Règlement RV-2022-22-42 modifiant le Règlement RV-2021-21-18 fixant pour l'année 2021 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para industrielles ou de recherche
[Document d'aide à la décision DEV-2022-013](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-42 modifiant le Règlement RV-2021-21-18 fixant pour l'année 2021 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para industrielles ou de recherche a pour objet d'ajouter une précision dans le titre du règlement et de décréter l'acquisition d'une partie du lot 6 367 690 du cadastre du Québec à des fins industrielles, para industrielles ou de recherche;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-33;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

D'adopter le Règlement RV-2022-22-42 modifiant le Règlement RV-2021-21-18 fixant pour l'année 2021 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para industrielles ou de recherche.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-62

Adoption du Règlement RV-2022-22-43 décrétant des travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture ainsi qu'un emprunt

[Document d'aide à la décision TMD-2022-015](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-43 décrétant des travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture ainsi qu'un emprunt a pour objet de décréter des travaux permanents de voirie, d'aqueduc et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement et d'enfouissement d'utilités publiques et autres travaux et activités accessoires et l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume Couture, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 112 000 000 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-08-60;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

D'adopter le Règlement RV-2022-22-43 décrétant des travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture ainsi qu'un emprunt.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-63

Acquisition par expropriation d'une partie du lot 1 963 247 du cadastre du Québec (parc industriel Bernières) et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2022-110](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-09

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'acquérir par voie d'expropriation une servitude réelle et perpétuelle à des fins de drainage et de gestion des eaux pluviales sur une partie du lot 1 963 247 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 2 038 mètres carrés, telle que montrée sur le plan préparé par monsieur Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1293 de ses

minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-110, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre, les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

D'autoriser le financement de la dépense relative à l'acquisition d'une servitude de drainage permanente d'une partie du lot 1 963 247 de ce cadastre et les frais afférents, tel qu'il est indiqué dans cette fiche de prise de décision, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-64

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Roland Bernier

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Roland Bernier, ancien conseiller municipal à la Ville, pendant 15 ans.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-65

Attribution de contrat de location, d'installation et d'entretien d'un sentier glacé réfrigéré au Quai Paquet et décret de travaux
[Document d'aide à la décision APP-2022-178-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-09-11 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer le contrat de location, d'installation et d'entretien d'un sentier glacé réfrigéré au Quai Paquet (appel d'offres 2022-50-114), à Synerglaç Canada inc., pour une dépense estimée à 396 284,00 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter les travaux.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-66

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CE-2022-06-67

Félicitation au comité organisateur de l'Édition 2022 de la Course de boîtes à savon de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le comité organisateur de l'Édition 2022 de la Course de boîtes à savon de Lévis pour l'excellence de leur travail, source de fierté et d'inspiration de la population lévisienne.

Adopté à l'unanimité

CV-2022-06-68

Félicitation à madame Nicole Lapierre, monsieur Langis Lapierre et à Cheval Québec

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Nicole Lapierre, monsieur Langis Lapierre et Cheval Québec pour l'excellence de leur travail lors de la tenue du 34^e *Concours hippique de Lévis*, source de fierté et d'inspiration de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-06-69

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 heures 43, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Edith Bellemare, assistant-greffière
